

Guide scolaire & périscolaire

2026
2027





LES RYTHMES SCOLAIRES

- **Temps d'école répartis sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)**
- Temps d'apprentissage allongés le matin (8h30-12h)
- Fonctionnement des Accueils de Loisirs **le mercredi toute la journée**
- **Ateliers périscolaires** proposés **gratuitement** pendant la pause méridienne (entre 12h et 14h)
- **Activités sportives multisports proposées de 16h30 à 18h** sur les sites sportifs (*tarification accueil périscolaire*) : accompagnement des enfants au départ de l'école / Récupération des enfants à 18h par les parents sur les sites sportifs.
- **Accueil périscolaire** le soir à partir de 16h30

Organisation de la semaine

	7h15	8h30 - 12h00 ¹	12h00 - 14h00	14h00 - 16h30 ¹	16h30 - 18h30
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Accueil périscolaire	Classe	Pause méridienne Ateliers périscolaires	Classe	Accueil périscolaire Multisports (sauf vendredi) de 16h30 à 18h
Mercredi	Accueil de loisirs sans hébergement (matin et/ou après-midi) ² Possibilité de récupérer les enfants avant ou après le déjeuner du mercredi				

1 Décalage de 10 min pour les écoles maternelles Jacques Prévert et Pablo Picasso : 8h40-11h55 / 13h55-16h40.

2 Les ALSH Île aux Enfants, Jacques Prévert, Arc-en-ciel, la Marianne, Olympe de Gougues et Frida Kahlo sont ouverts de 7h15 à 18h30 et fonctionnent à la journée (repas compris) ou à la demi-journée (repas sur demande).

Vie scolaire

Le territoire communal est découpé en cinq secteurs scolaires :

Centre
ville

Jacques
Prévert

Arc
en-ciel

La
Marianne

Frida
Kahlo

La Mairie assure la répartition des élèves selon l'adresse de résidence et traite les demandes de dérogations en commission.

Cette commission est composée d'élus, directeurs d'écoles et représentants des parents d'élèves. *(Carte de sectorisation consultable sur le site de la ville : www.mairie-bruges.fr Coin des parents > enfance)*

Rappel « Kiosque Famille »

Rassembler sur une plateforme unique toutes les démarches des familles, c'est tout l'enjeu du « Kiosque Famille ». Les familles peuvent y accomplir un certain nombre de démarches administratives: réserver les activités en ligne, payer les factures, télétransmettre les documents, suivre l'actualité des structures, accéder à un espace dédié...

Les codes d'accès seront envoyés aux familles n'ayant pas de compte actif par mail dans le courant du mois d'août.



Préparation des repas

La préparation des repas est confiée à la société **ANSAMBLE** qui vous adresse directement chaque mois la facture des repas consommés par vos enfants. Les menus sont élaborés à partir d'un **plan alimentaire équilibré et validé par une diététicienne**.

Les établissements élémentaires sont tous équipés de **self-services**. Dans les **écoles maternelles, un service à table est assuré**. Des agents en renfort viennent accompagner les enfants sur le temps de repas en élémentaire et en maternelle.

Les enfants sont incités à goûter et à manger toutes les composantes du repas. **Un projet éducatif de restauration scolaire a été élaboré afin de favoriser une cohérence éducative et satisfaire au mieux les besoins et intérêts de l'enfant.**

.....
T 05 56 16 80 63 / e-scolaire@mairie-bruges.fr

Inscription

Lors d'une 1^{ère} inscription, vous devrez compléter une feuille d'inscription à la restauration scolaire à remettre à l'Accueil Familles et indiquerez la fréquentation prévisionnelle de vos enfants (ex : tous les lundis ou occasionnellement). Pour les enfants déjà inscrits, il n'y a pas lieu de remplir une nouvelle feuille d'inscription. **En cas de modification, contacter ANSAMBLE.**

Réservation/Annulation/Modification des repas

Si vous souhaitez modifier ou annuler la réservation d'un repas, vous pouvez le faire en respectant un **délai de 48h sur la plateforme <https://meandmyself.ansamble.fr/connexion>**, avec vos identifiants figurant sur la facture. À défaut, le repas vous sera facturé. Si votre enfant ou l'enseignant de votre enfant est malade et que ce délai n'a pu être respecté, vous devrez impérativement prévenir **ANSAMBLE** par mail sur **sivomcc.rc@ansamble.fr** (Merci de préciser nom/prénom/école/motif de l'absence) ou par téléphone au 05 56 95 96 04 **le jour de l'absence de votre enfant**. Ainsi, le repas **ne vous sera pas facturé**. De même, en cas d'absence de l'enfant du fait de motifs indépendants de la volonté de la famille (grève, sortie scolaire, classe découverte...), les repas ne seront pas facturés. **Les familles ne sont pas tenues, dans ce cas, d'informer ANSAMBLE.**

Vous pourrez également inscrire votre enfant exceptionnellement un jour où il ne fréquente pas la restauration à condition de suivre les mêmes modalités et **en respectant le même délai de 48h**.

Vous pouvez consulter les menus et les allergènes sur www.meandmyself.ansamble.fr

SRA-ANSAMBLE / 05 56 95 96 04 / <https://meandmyself.ansamble.fr/connexion>
sivomcc.rc@ansamble.fr

Réservation de repas sans viande



Les parents des écoles membres du SIVOM du Haut Médoc ont la possibilité de choisir pour leur enfant un repas avec ou sans viande. Les parents qui le souhaitent auront le choix d'inscrire leur enfant au repas sans viande toute l'année.

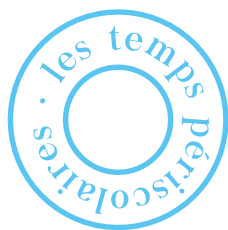
Des barquettes 100% végétales :

Depuis la rentrée 2021, les restaurants scolaires de Bruges utilisent des barquettes 100% végétales et recyclables. Le SIVOM Haut-Médoc - qui fournit les repas pour les écoles de six communes dont Bruges - a réalisé une avancée majeure ces derniers mois : remplacer les traditionnelles barquettes en plastique par de nouvelles biocompostables. Fabriquées dans le Tarn-et-Garonne, ces barquettes sont broyées pour en faire du compost. Le tri des déchets est effectué à chaque fin de repas par les écoliers.

8,12€

C'est le coût que paye la Ville de Bruges pour chaque repas à la cantine. Ce repas est ensuite facturé aux familles brugeaises entre 0,67€ et 5,93€, en fonction du quotient familial. La ville de Bruges prend donc en charge entre 91,7% et 26,9% du coût du repas à la cantine de chaque enfant, afin que le prix ne soit pas un facteur d'exclusion de la restauration scolaire.





Accueil périscolaire

(APS) du matin et du soir

Horaires d'ouverture :

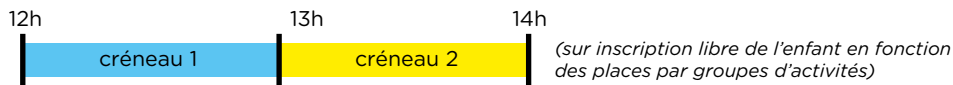
- **7h15-8h30** (ou 8h40 pour les écoles maternelles Picasso et Prévert)
- **16h30-18h30** (ou 16h40 pour les écoles maternelles Picasso et Prévert)

La pause méridienne :

La pause méridienne est un véritable moment récréatif, un temps éducatif et convivial qui correspond traditionnellement au temps du midi. Cette pause doit être considérée comme un moment éducatif où l'enfant découvre la vie en collectivité. Des ateliers ludiques et éducatifs seront proposés sur ce temps méridien (entre 12h et 14h).

Les ateliers périscolaires :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis



Activités découvertes et de projets autour de 4 thématiques :

> **Graines d'artistes, Bien dans mon corps, J'apprends autrement et Petit citoyen**

Les activités multisports

Les lundis, mardis et jeudis



Aller : Accompagnement des enfants vers les sites sportifs.

Prévu : Sortie des enfants à 18h.

La date et le lieu pour les inscriptions vous seront communiqués via le Kiosque Famille et par mail.

Les espaces libres

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, après le goûter, proposition d'animation d'espaces libres : ouverture et animation de différents espaces adaptés aux besoins de l'enfant afin que chacun puisse évoluer librement et à son rythme.

Modalités d'inscriptions pour l'accueil périscolaire (matin et soir)

LE MATIN ET MIDI : *Sans inscription.*

LE SOIR :

- **En maternelle**, le parent précise la présence journalière de son enfant soit en arrivant à l'école (feuille à cocher), soit à l'accueil périscolaire en informant l'animateur d'accueil.
- **En élémentaire** : les familles vont recevoir une fiche de pré-inscription qui doit être retournée à l'enseignant afin de recueillir les prévisions d'inscription de chaque enfant. Les services pourront ainsi identifier si l'enfant est inscrit en APS, ou s'il doit aller au portail de l'école. La présence notée de l'enfant servira donc à l'enseignant pour la base d'appel de la classe (du CP au CM2).

Modalités d'inscription pour les vacances et les mercredis



JOURNÉES MERCREDIS ET VACANCES

Accueil des enfants le matin : **de 7h15 à 9h**

Départ des enfants : **de 16h30 à 18h30** (*fermeture de l'accueil*).

Si votre enfant est inscrit en demi-journée, l'accueil ou la récupération ne pourra s'effectuer qu'entre **11h30 et 12h** (avant le repas) ou entre **13h30 et 14h** (après le repas). En dehors de ces horaires les structures seront fermées au public.

Modalités d'inscriptions vacances et mercredis :

Une réservation est obligatoire dans un délai défini, en fonction des places disponibles.

Réservation via le Kiosque Famille :
<http://bruges.kiosquefamille.fr>
ou à l'accueil familles. Les périodes de réservations vous seront communiquées par mail.

La réservation vaut présence aux Accueils de Loisirs et donc paiement de la (des) journée(s). Toute absence devra être aussitôt signalée auprès de l'Accueil Familles. Pour permettre l'annulation de la facturation, un justificatif valable (certificat médical, attestation employeur, contrat de travail) devra nous parvenir avant la fin du mois.

Réunions infos rentrée accueils de loisirs et accueils périscolaires

La date et le lieu vous seront communiqués via le Kiosque Famille.



Les lieux d'accueils de loisirs (ALSH) pendant les vacances peuvent être différents de ceux du mercredi (voir infos kiosque famille).

Écoles et groupes scolaires

> Secteur Centre-ville

- **Élémentaire Olympe de Gouges**
2, rue du Carros
Directrice : Sophie DUCRO-AUVINET
T 05 56 16 48 73

- **École maternelle Pablo Picasso**
Avenue de Verdun
Directrice : Julie FOURNIER
T 05 56 28 21 78

> Secteur Prévert

- **Groupe scolaire Jacques Prévert**
46, avenue Jean Jaurès
Directrice : Béatrice VOGEL
T 05 56 50 65 17

> Secteur La Marianne

- **Groupe scolaire La Marianne**
3, allée du Brion
Directrice : Valérie HIARD
T 05 56 16 03 21

> Secteur Frida Kahlo

- **Groupe scolaire Frida Kahlo**
28, rue du Réduit
Directrice : Karine JUNCA-PERRUCHOT
T 05 56 16 64 38

> Secteur Arc-en-ciel

- **Groupe scolaire Arc en Ciel**
53, rue Jean Claudeville
Directrice : Mathilde LEPELTIER
T 05 56 80 83 31

Retrouvez les coordonnées des Associations de Parents d'Élèves sur www.mairie-bruges.fr rubrique « Associations »

Organisation du service accueil périscolaire et de loisirs

- **APS/ALSH maternel « L'Île aux Enfants »**
16, rue Théodore Bellemer
Directeur : Clément MOREAU
T 05 56 16 64 32

- **APS/ALSH « Olympe de Gouges »**
2, rue du Carros
Directrice : Céline PEYROT
T 05 56 16 71 95

- **APS/ALSH « Jacques Prévert »**
46, avenue Jean Jaurès
Directrice : Natacha COLDER
T 05 56 16 71 75

- **APS/ALSH « La Marianne »**
3, allée du Brion
Directeur : Samuel FLAHAUT
T 05 56 16 77 68

- **APS/ALSH « Arc-en-ciel »**
51, rue Jean Claudeville
Directeur : Baptiste CHEISSOU
T 05 56 16 48 85

- **APS/ALSH « Frida Kahlo »**
28, rue du Réduit
Directeur : Léa JOUET
T 05 56 16 64 47

Accueil Familles

Coordonnées Accueil Familles

05 56 16 80 63

e-scolaire@mairie-bruges.fr

e-periscolaire@mairie-bruges.fr

Coordonnées Régies

(paiement factures accueil périscolaires et accueil de loisirs) :

05 56 16 80 77

mespaiements@mairie-bruges.fr